

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations municipales</b></p> <p><b>Séance du mardi 6 mars 2018</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>JD 074-217400860-20180306-D-2018_03_06_13-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 10</p> <p><b>Délibération n°D_2018_03_06_13</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

**Objet : Motion concernant le financement des Agences de l'eau**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le président de l'Association des Maires de Haute-Savoie, Nicolas RUBIN, va adresser dans les prochains jours au Président de la République et au Premier ministre la motion adoptée le mercredi 7 février 2018 par les membres du Comité de l'Association des Maires de Haute-Savoie au sujet de la baisse sans précédent du budget des Agences de l'eau.

Après un exposé de la situation par Monsieur le Maire, les élus expriment leurs inquiétudes et attendent au plus vite une réponse des autorités de l'Etat sur ce sujet qui les préoccupent au premier chef.

Le conseil municipal dénonce la baisse inacceptable du budget des Agences de l'Eau en 2018, suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances pour 2018.

Au moment même où l'Etat demande notamment aux communes d'assurer le bon état écologique des cours d'eau et à l'heure de la transition écologique, cette baisse sans précédent du budget des Agences de l'Etat va très rapidement s'avérer lourde de conséquences concrètes : sur les investissements des stations d'épuration et des aménagements destinés à limiter les crues, sur les programmes de restauration des rivières et de préservation des milieux aquatiques, sur les programmes de lutte contre les pollutions, de préservation des ressources en eau potable, d'économie d'eau et de gestion équilibrée de celle-ci, etc.

Afin que la politique de l'eau puisse être préservée, les élus, à l'unanimité et à mains levées, affirment la nécessité de faire cesser ces ponctions et de maintenir le budget des Agences de l'Eau au niveau de 2017, maintien d'autant plus important dans un contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 9 mars 2018</p> <p>Et de la publication le : 9 mars 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018

**SLO**

ID : 074-217400860-20180306-D\_2018\_03\_06\_13-DE